

Plans national d'actions pour la restauration de l'iguane des petites Antilles

Octobre 2020

Rapport Technique Régulation des mangoustes 2020



Crédit photos couverture : Fabien Caron (ONF)
Rédigé par Fabian Rateau (ONFI)

Introduction

L'arrêté préfectoral n°202004-0001 prévoit l'attribution d'une subvention de 5000 € à l'ONF pour la mise en œuvre d'actions de régulation de la petite mangouste indienne sur les sites de pontes de tortues marines. L'objet de du présent document est de rendre compte des missions effectuées dans ce cadre.

1. Contexte

Les nids de tortues marines subissent de nombreuses pressions (perte de surface de ponte, pollution lumineuse, prédation par les animaux domestiques errants, érosion, arrivées de sargasses, ...). Sur les sites de pontes à forte naturalité, la principale menace est la prédation des nids par la petite mangouste indienne *Urva auropunctata* qui déterre et consomme les œufs des tortues marines. Des études réalisées dans d'autres îles de la Caraïbe (îles vierges, îlet Fajou, ...) montrent que ces prédatons pouvaient entraîner sur certaines plages la destruction de plus de 90% des nids durant la saison de ponte.

Cet animal étant classée « espèce exotique envahissante » en Martinique depuis 2013 (AP n° 2013189-0013), il est possible de la capturer et de la détruire. Trois campagnes de piégeage de petites mangoustes indiennes ont été menées en Martinique par l'ONF en 2020 dans le but de protéger les nids de tortues marines.

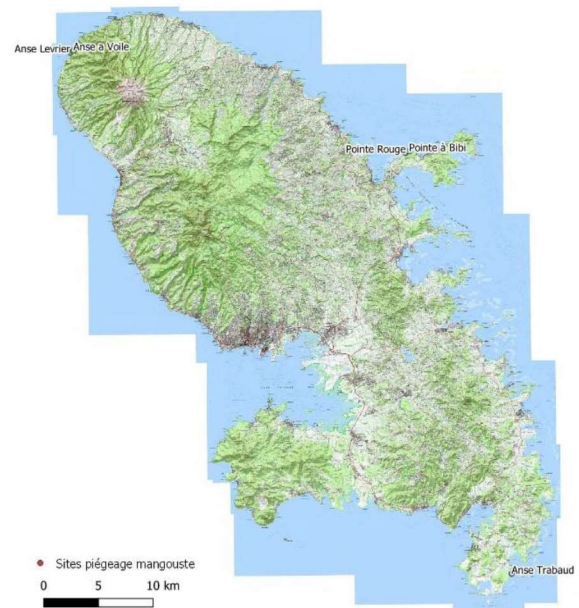
2. La régulation des mangoustes sur les sites de ponte de tortues marines en 2020

Les opérations de régulation des mangoustes ont été menées en 2020 sur 5 sites de pontes :

- Anse Trabaud ;
- Anse Lévrier et Anse à Voile ;
- Pointe Rouge et pointe à Bibi.

Elles ont été menées par un stagiaire spécialement recruté pour cette action, l'équipe d'animation des PNA et les techniciens de l'unité territoriale de l'ONF. Deux techniques de piégeage ont été utilisées :

- Le piégeage non vulnérant (cage à fauve) utilisé depuis 2012 ;
- Le piégeage par piège auto-réarmant goodnature E2A24 utilisé pour la première fois en 2020.



Piégeage non vulnérant

40 cages BTTm spéciales mangoustes ont été disposées sur les sites de ponte concernés (sauf pointe Rouge et pointe à Bibi où seuls 30 ont été posées). Les pièges sont vérifiés plusieurs fois dans la journée par les opérateurs. Ils restent armés les nuits en semaine et sont désarmés durant les weekend.

Tableau 1 : périodes de piégeage

Plage	Nombre de jours piégeage	Période
Anse Lévrier et à Voile	14 jours	25/05 au 05/06 puis 03/08 au 10/07
Anse Trabaud	9 jours	29/06 au 10/06
Pointe à Bibi et Rouge	5 jours	20/07 au 24/07

115 mangoustes et 25 rats qui ont été capturés durant la saison de ponte ce qui constitue le nombre de captures le plus important depuis le début de cette action en 2012.

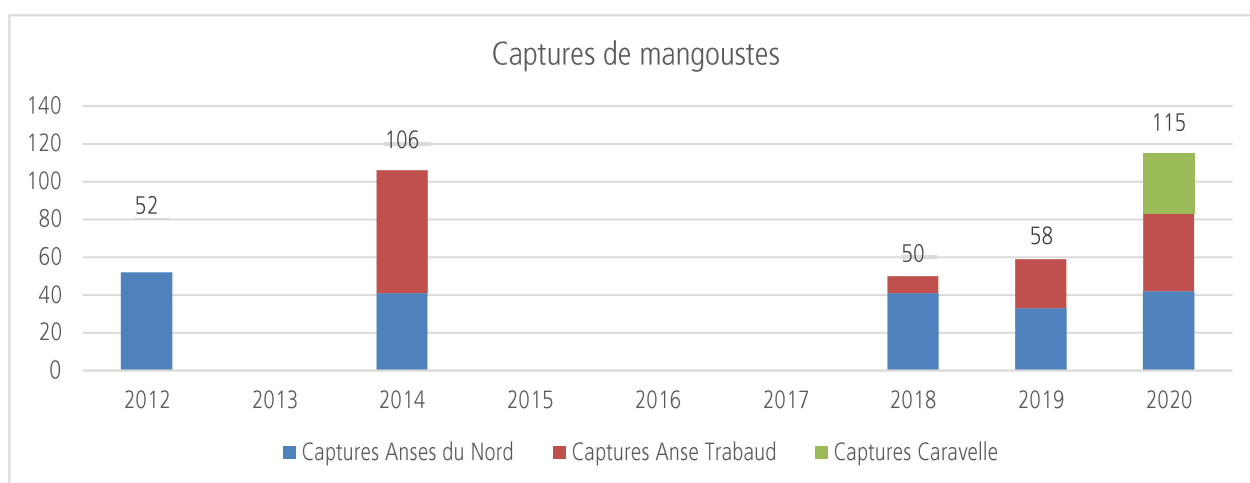


Figure 1 : Mangoustes capturées depuis 2012

Piégeage vulnérant Goodnature E2A24

Dix pièges auto-réarmants Goodnature E2 A24 ont été testés sur les sites de ponte de l'anse Lévrier et anse à Voile. Ces pièges ont été conçus en Nouvelle Zélande afin de réguler les rats et belettes et sont utilisés par le Parc Naturel Régional de Martinique afin de contrôler les rats et mangoustes sur le territoire du moqueur à gorge blanche dans la réserve de la Caravelle. Ils présentent l'intérêt de nécessiter très peu de main d'œuvre pour leur maintenance et de rester efficaces plusieurs jours à plusieurs mois après leur pose.

Les pièges utilisés sur Anse Lévrier et à Voile ont tiré 107 coups. 5 rats et 1 mangouste morts ont été observés sous ces pièges ce qui constitue un résultat assez décevant si on le compare aux 42 mangoustes capturées par les pièges cages. La différence entre le nombre de coups tirés et les cadavres observés provient notamment du fait que les cadavres sont souvent consommés par les autres rats, manitous et mangoustes. Pour les prochaines années un travail sera à mener pour améliorer l'appétence des appâts utilisés afin de savoir s'il est pertinent de continuer à utiliser ces pièges. En 2020, une mixture à base de beurre de cacahuète et sardines broyées et du sang épaissi ont été utilisées. Les données de piégeage photo disponible montre que les mangoustes sont peu intéressées par cet appât.



Figure 2 : piège E2A24 en fonctionnement

Piégeage vulnérant DOC 250

20 pièges DOC 250 inox et leurs tunnels de piégeage ont été commandés en Nouvelle Zélande. En raison de la crise sanitaire liée au COVID19, ils n'ont pas été livrés à temps pour être déployés durant la saison de ponte 2020. Ils seront utilisés en 2021 pour tester cette méthode de régulation moins consommatrice de temps agent. La mise à mort des animaux est instantanée et la maintenance des pièges ne nécessite pas la présence quotidienne d'agents sur le site de piégeage.

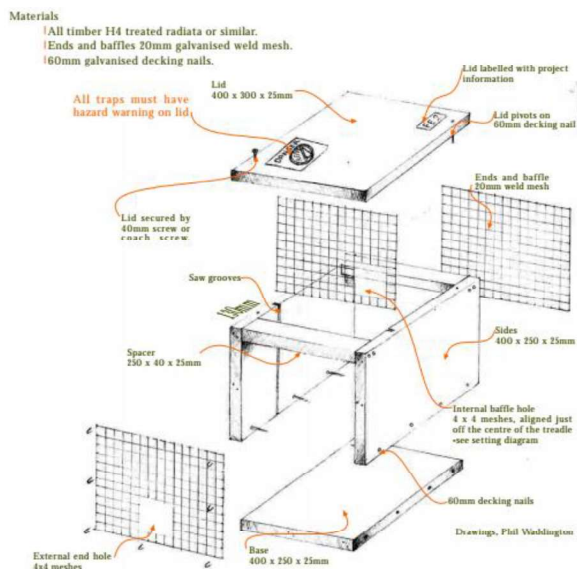


Figure 3 : Plan du tracking tunnel



Figure 4 : Belette capturée par un doc 200